

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 SEPTEMBRE 2015**

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU (jusqu'au point 6.2 inclus), Nicole BOILEAU, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER (à partir du point 2.7), Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Jacques DROUET, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Madame Stéphanie HARS à Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Madame Véronique DALLEAU à Monsieur Vincent CALVO (à partir du point 6.3), Madame Géraldine VINCENT à Madame Isabelle FIDALGO, Madame Marion CHERRIER à Madame le Maire (jusqu'au point 2.6 inclus), Madame Chloé BORYSKO à Monsieur Stéphane CHOUIN, Monsieur Jean-Frédéric OUVRY à Madame Manuela CHARTIER, Monsieur Marc BRYNHOLE à Madame Colette ROUSSEAU

**ABSENT EXCUSE** : Monsieur Pierre LUQUET (arrivé au point 2.7).

**Secrétaire de Séance** : Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

## 1 – ADMINISTRATION GENERALE

### 1-1 Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, : 21 voix pour et 7 voix contre* (Mrs Jacques Drouet, Jean-Frédéric Ouvry, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier et Colette Rousseau), modifie le règlement intérieur du conseil municipal, article 33, comme suit :

*Le droit d'expression des groupes municipaux s'effectuera ainsi :*

- *le Bulletin « L'Elan FERTESIEN ».*
  - *1 500 signes par groupe et par parution pour un 8 pages*
  - *125 signes en plus par page supplémentaire, soit 2 000 signes par groupe et par parution pour un 12 pages*
  - *Article à transmettre à la Direction Générale des Services, 25 jours calendaires avant la date prévisionnelle de parution.»*

### 1-2 Désignation des administrateurs issus du Conseil Municipal siégeant au CCAS

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :*

**Mesdames** Stéphanie AUGENDRE MENARD, Frédérique de LIGNIERES, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Maryvonne PRUDHOMME

**Messieurs** Daniel GAUGAIN, Sébastien DIFRANCESCHO, Jean-François KARCZEWSKI

**2-1 Attribution d'un marché de fourniture de signalisation verticale**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,* autorise Madame le Maire à attribuer et signer le marché de fourniture verticale avec l'entreprise LACROIX SIGNALISATION.

**2-2 Attribution d'un marché relatif à la communication institutionnelle**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,* autorise Madame le Maire à attribuer et signer le marché de fourniture relatif à la communication institutionnelle avec : la société ENOLA pour le lot 1, de la société CONCORDANCES pour le lot 2 et de la société AECF pour le lot 3.

**2-3 Attribution de la délégation de service public relative à l'affermage du service public de l'eau potable.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, : 21 voix pour et 7 voix contre* (Mrs Jacques Drouet, Jean-Frédéric Ouvry, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier et Colette Rousseau), approuve, le contrat de délégation de service public du service de l'eau potable négocié avec la société VEOLIA, tel qu'il a été soumis à examen aux membres du Conseil Municipal et accepte les conditions de l'offre de base de VEOLIA pour une durée de 7 ans, conformément à l'avis de la commission d'ouverture des plis et autorise Madame le Maire à signer ledit contrat.

**2-4 Attribution de la Délégation de service public relative à l'affermage du service public de l'assainissement.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, : 21 voix pour et 7 voix contre* (Mrs Jacques Drouet, Jean-Frédéric Ouvry, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier et Colette Rousseau), approuve, le contrat de délégation de service public du service de l'assainissement négocié avec la société VEOLIA, tel qu'il a été soumis à examen aux membres du Conseil Municipal et accepte les conditions de l'offre de base de VEOLIA pour une durée de 7 ans, conformément à l'avis de la commission d'ouverture des plis, et autorise Madame le Maire à signer ledit contrat.

**2-5 Vote de la part communale de la redevance eau potable (tarif HT) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 (nouveau contrat de DSP eau potable) – assujettissement à la TVA du budget annexe de l'eau potable.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,* adopte le montant de la part communale de la redevance de l'eau fixé à 0,4482 € HT/m<sup>3</sup> applicable dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la redevance communale de l'eau potable et à son recouvrement.

**2-6 Vote de la part communale de la redevance assainissement (tarif HT) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 (nouveau contrat de DSP assainissement) – assujettissement à la TVA du budget annexe de l'assainissement.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,* adopte le montant de la part communale de la redevance de l'assainissement fixé à 1,4115 € HT/m<sup>3</sup>, applicable dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la redevance communale de l'assainissement et à son recouvrement.

**2-7 Vote de la décision modificative n°1 du budget principal 2015.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget principal :

Dépenses de fonctionnement	35 352,06 €	Recettes de fonctionnement	35 352,06 €
Dépenses d'investissement	807 239,42 €	Recettes d'investissement	807 239,42 €

**2-8 Vote de la décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau 2015.**  
*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe de l'eau.

Dépenses de fonctionnement	-11 981,86 €	Recettes de fonctionnement	-11 981,86 €
Dépenses d'investissement	-6 402,11 €	Recettes d'investissement	-6 402,11 €

**2-9 Vote de la décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement 2015.**  
*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe d'assainissement.

Dépenses de fonctionnement	-26 165,58 €	Recettes de fonctionnement	-26 165,58 €
Dépenses d'investissement	-26 165,58 €	Recettes d'investissement	-26 165,58 €

**2-10 Demande de subvention – dispositif « Horizon Bleu 2016 » appel à projets infrastructures – réalisation d'une clôture de protection sur le terrain de football annexe.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,* sollicite la Fédération Française de Football pour obtenir une subvention au titre du dispositif HORIZON BLEU 2016, catégorie 6 du volet infrastructures.

**2-11 Adhésion au GIP RECIA (Région Centre Interactive), Centre de ressources régional du numérique – Mise en place d'une plateforme régionale d'e-Administration.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,* approuve l'adhésion au GIP RECIA et désigne le représentant titulaire et le représentant suppléant à l'Assemblée Générale du groupement :

- Titulaire : Monsieur Jean-François KARCZEWSKI,
- Suppléant : Monsieur Daniel GAUGAIN.

### 3 – DEVELOPPEMENT DURABLE – MOBILITE - ACCESSIBILITE

**3-1 Agenda programmé d'accessibilité.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,* autorise Madame le Maire à présenter pour validation par l'Etat, l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la ville.

**3-2 Adhésion à Géomarchés et Mtonmarché.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,* adhère à Géomarchés et Mtonmarché pour la promotion de notre marché.

### 4 – RESSOURCES HUMAINES

**4-1 Convention pour la participation à la formation certiphyto organisée par le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,* autorise Madame le Maire à signer la convention pour la participation à la formation certiphyto.

#### 4-2 Mise à disposition d'un éducateur des APS auprès de l'association USF Handball.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une éducatrice des APS auprès de l'association USF Handball, selon le planning prévisionnel hebdomadaire suivant :

3 heures 45 min par semaine :   Lundi           17h15-18h30  
  Mercredi       16h00-17h30  
  Jeudi           17h00-18h00

La convention de mise à disposition est établie du 7/09/2015 au 30/06/2016.

#### 4-3 Modification du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs selon le tableau ci-dessous :

Ancienne situation				Nouvelle situation			
Cadre d'emplois	Grade	Eff	H/s	Cadre d'emplois	Grade	Eff	H/s
Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation de 2 <sup>me</sup> classe	2	35	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	4	35

#### 4-4 Formations internes obligatoires : prise en charge des frais annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend en charge les frais annexes à ces formations internes obligatoires.

### 5 – EDUCATION JEUNESSE

#### 5-1 Modification des règlements intérieurs des accueils périscolaires, activités éducatives, restauration et création du règlement intérieur des « Accueils+ ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie les règlements intérieurs des accueils périscolaires, activités éducatives, restauration et création du règlement intérieur des « accueils+ ».

### 6 – CULTURE

#### 6-1 Fixation des tarifs de la saison culturelle pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, : 22 voix pour et 7 absentions (Mrs Jacques Drouet, Jean-Frédéric Ouvry, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier et Colette Rousseau) fixe les tarifs de la saison culturelle 2016 comme indiqué ci-dessous :

Dates et horaires	Evènement	tarif plein HT	tarif réduit HT	tarif plein TTC 5,5%	tarif réduit TTC 5,5%
18.03 - 20h30	humour : Isabeau de R " A suivre..."	14,22 €	9,48 €	15,00 €	10,00 €
31.03, 01.04 et le 02.04 -20h30	Jours de Jazz : festival 3 jours				
31-mars	Jazz manouche, Ninine Garcia Sextet	14,22 €	9,48 €	15,00 €	10,00 €
1er avril	Enzo Enzo Trio	14,22 €	9,48 €	15,00 €	10,00 €
02-avr	Omer Avital Quintet	14,22 €	9,48 €	15,00 €	10,00 €
31.03, 01.04 et le 02.04 -20h30	Forfait pour les 3 spectacles de jours de Jazz (3 spectacles achetés au prix de 2 à l'unité)	28,44 €	18,96 €	30,00 €	20,00 €
15.10 - 18h30	Ensemble Orchestral Confluence	14,22 €	9,48 €	15,00 €	10,00 €

	<b>Tarifs uniques</b>				
<b>03.02 - 20h30</b>	Monsieur de Pourceaugnac, Cie de l'éventail	<b>6,64 €</b>	<b>néant</b>	7,00 €	néant
<b>11.05 - 18h30</b>	Cosmorium	<b>6,64 €</b>	<b>néant</b>	7,00 €	néant
<b>23.09 - 20h30</b>	Concert de Claire Ness (Canada), résidence 2016	<b>6,64 €</b>	<b>néant</b>	7,00 €	néant
<b>09.11 - 18h30</b>	Spectacle "Caravan Park", Cie Les Poisons d'avril, résidence 2016	<b>6,64 €</b>	<b>néant</b>	7,00 €	néant

### **L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)**

Il est proposé à l'assemblée de permettre aux personnes âgées bénéficiant de l'ASPA d'obtenir des entrées à tarif réduit, 9,48€ HT (10 € TTC), pour la saison culturelle, hors tarif unique.

### **Groupe :**

Il est proposé à l'assemblée de permettre aux groupes d'un minimum de 10 personnes de bénéficier d'entrées à tarif réduit, 9,48€ HT (10 € TTC), pour la saison culturelle, et hors tarif unique.

### **Enfants de moins de 12 ans :**

Il est proposé à l'assemblée, pour les enfants accompagnés d'un adulte, la gratuité pour les spectacles de la saison, pour 2 enfants maximum.

### **A titre d'information, plusieurs spectacles et manifestations seront proposés gratuitement, pour les CLSH, MASS et Courtille :**

« 3 ptits pois » de la Tortue Magique : spectacle pour maternelles dès 5ans. Mercredi 20 janvier à 14h30.

Le Cosmorium / planétarium : Mercredi 11 mai à 14h, 15h15 et 16h30, Halle aux grains

« Caravan park » humour, sans parole Cie les Poisons d'avril, mercredi 9 novembre à 14h30.

Ces spectacles « Tout public » seront proposés le mercredi après-midi au CLSH – Courtille – Mass et encadrants.

### **Jeunes porteurs de l'adhésion carte Pass-loisir Maison de la Courtille :**

Les jeunes possédant la carte pass-loisir auront la possibilité de choisir un spectacle de la Saison culturelle à titre gracieux.

#### **6-2 Culture du coeur**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,* autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'association « Culture du Cœur ».

#### **6-3 Demande de subvention à la Région Centre-Val de Loire pour la saison culturelle 2016.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,* autorise Madame le Maire à solliciter la Région Centre-Val de Loire pour obtenir une subvention au titre du PACT pour l'année 2016,

#### **6-4 Demande de subvention au Conseil Départemental pour le Festival de Jazz « Jours de Jazz » 2016.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,* autorise Madame le Maire à solliciter le Conseil départemental pour obtenir une subvention.

**6-5 Fixation des tarifs 2016 de l'atelier théâtre communal.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs 2016 de l'atelier de théâtre communal :*

<b>Habitants Commune Fertésiens</b>	<b>Tarifs mensuels 2015</b>	<b>Proposition tarifs mensuels 2016</b>
Adultes	24,50€	25,00€
Adultes demandeurs d'emploi et RSA	16,40€	18,00€
moins de 16 ans	16,40€	18,00€
<b>Hors Commune</b>	<b>Tarifs mensuels 2015</b>	<b>Proposition tarifs mensuels 2016</b>
Adultes	36,00€	38,00€
Adultes demandeurs d'emploi et RSA	32,00€	34,00€
moins de 16 ans	32,00€	34,00€

**7 – SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME**

**7-1 Etablissement d'une convention de servitudes avec ERDF pour la pose d'un câble haute tension souterrain sur la parcelle communale BK 307 – rue Léon Pinault.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de l'établissement d'une convention de servitude avec E.R.D.F. pour permettre la pose d'un câble Haute Tension souterrain sur la parcelle communale cadastrée BK 307.*

**7-2 Signature convention avec le Conseil Départemental pour une étude de diagnostic de sécurité routière sur la RD 922 (route de Chaumont).**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention d'audit des aménagements de sécurité avec le Conseil départemental.*

**7-3 Demande de rachat aux termes du portage auprès de l'établissement public foncier local interdépartemental (EPFLD) Foncier Cœur de France – secteur de la Moutonnerie.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les biens immobiliers cadastrés section AH n° 354 (26.601 m<sup>2</sup>), section AH n° 950 (391 m<sup>2</sup>), section AH n° 951 (56 m<sup>2</sup>), section AH n° 953 (3921 m<sup>2</sup>), section AH n° 956 (43.162 m<sup>2</sup>) et section AH n° 958 (24.961 m<sup>2</sup>), pour une contenance totale de 99.092 m<sup>2</sup>, sur la commune de La Ferté Saint-Aubin situés lieu-dit « la Moutonnerie », moyennant le prix de 502.839,83 € (prix exonéré de TVA).*

**8 – QUESTIONS DIVERSES**

La Ferté St-Aubin, le 9 septembre 2015

Le Maire,  
Constance de Pélichy

